



# Échos du CSE TRT-France

Session Ordinaire du 28 mars 2024

Cfdt:

THALES RESEARCH AND TECHNOLOGY

Palaiseau, le 24 avril 2024

## Point financier à fin février 2024

**Les informations financières ne sont pas communiquées sur la version Web.**

### Commentaires CFDT

Le mois de mars démarre avec une bonne nouvelle: les investissements ne sont plus bloqués. La Direction Financière attend, sûrement avec impatience, les demandes d'achats des services.

Les premiers chiffres de l'année sont particulièrement bons mais il faut attendre quelques mois supplémentaires pour avoir le recul nécessaire à une analyse plus poussée.

Le ROC, déjà particulièrement élevé, devrait être compensé rapidement dans l'année.

Les élus CFDT de TRT-France espèrent avoir le montant du carnet de commandes de TRT-France le mois prochain pour analyser plus finement la situation financière.

## Sécurité ter: 2 fils de fers car urgence attentat

**Par mesure de sécurité, ce paragraphe n'est pas publié sur la version Web.**

## Restauration

La Direction est prête à contractualiser avec un nouveau prestataire «Refectory» à la place de I-Lunch pour une livraison de repas sur site. La subvention sera fixe de 6,5 € pour une commande avec au moins un plat principal.

La Direction doit revenir vers les CSE avec le contrat finalisé afin que la solution soit validée et mise en oeuvre, espérons rapidement.

## Aspects sociaux à fin février

**Effectifs:** 309 (+1).

**Entrées et Sorties:** **5 entrées:** 1 CDD H à GrTM, 1 CDI H et un doctorant préalablement stagiaire TRT, 1 H mutation interne de DMS vers le GIE III-V Lab et 1 H technicien chez DSIS. **4 sorties:** 1 H I/C en mutation du KTD, 2 fin de CDD chez GrTM avant thèse, Fin CDD GrP F et 1 retraite GrP H.

**Détachés:** RAS.

**Apprentis:** RAS.

**Postes ouverts:** **14 ouverts.** 2 nouveaux: I/C F12 CDI débutant en calcul quantique chez GrSTI et I/C F12 CDD de 18 mois Céramiques piézoélectriques pour des applications acoustiques.

**Postes pourvus:** aucun ce mois.

Même si l'effectif est de plus en plus important, il est nécessaire pour la Direction de poursuivre la dynamique d'embauche pour pourvoir les 14 postes actuellement ouverts et de conserver les personnels actuels afin d'espérer réaliser les projets prévus cette année.

## Expertises et promotions : opacité

Le processus interne de reconnaissance des experts a été présenté par la Direction.

**173** compétences de base sont disponibles sur Workday et le niveau d'expertise est reconnu par les «pairs». Les pairs étant différents selon le niveau d'expertise: le Comité de Direction de TRT décide pour les LR9 et LR10 et pour les LR11 et LR12, le Group Technical Board prend la décision finale.

Il est intéressant d'apprendre que les promotions LR9 et LR10 sont annuelles lors des NAOs alors que les promotions LR11 et LR12 sont mensuelles.

Une base de données des experts du groupe est disponible sur WorkDay... mais mériterait une mise à jour de la part de la Direction pour, au moins, supprimer les experts en retraite, sauf si la Direction envisage de les rappeler ?

Les experts ont envers le groupe des droits comme la présentation annuelle des TISP. Mais également des devoirs comme allouer au minimum 20 jours par an au maintien de leur expertise en lien avec un objectif annuel.

Et pour les autres promotions ? Pour les spécialistes, des grilles d'évaluations existent... mais ne sont pas communicables... Pour les promotions en tant que manager... le processus n'est pas non plus publiable...

La Direction refuse le qualificatif d'«opacité»...

Plus de détails disponibles auprès de vos élus CFDT.



**Vos élus CSE:** Giuseppe Bellomonte, Ana Borta-Boyon, Paul Brelet, Christine Denis, David Faure, Louiza Hamidouche, Sébastien Héron, Jean-Pierre Le Goëc, Quentin Lévesque, Delphine Longuet, Sébastien Madelénat, Patrick Resneau, Hasan Sahin, Clément Souyri et Sophie Thomas

Toute l'actualité CFDT de TRT-Fr sur: <https://www.cfdt-thales.com/actualites/thales-research-technology-france-trt/detail>

## Coin des RPs

**Toilettes** : la fermeture des toilettes du bâtiment A4 est enfin réglée. Les salariés auraient apprécié être informé d'une date prévisionnelle de remise en service...

**Restauration** : la Direction n'a pas de solution pour l'instant sur le remboursement des cagnottes I-Lunch.

**Carte AMEX** : l'information sur le remplacement de la carte AMEX par la carte CITI BANK seront communiquées fin mars – début avril.

**Formation Fresque du Numérique** : les salariés ont reçu sur Ulearn : CSR / RSE - Atelier « La fresque du numérique » pour une durée de 3 h de formation et CSR / RSE - Atelier la fresque du climat pour une durée de 2 h de formation. La correction pour comptabiliser 3 h pour cette formation a été faite.

**Plaques d'eau devant l'entrée de TRT** : lors de fortes pluies ces derniers mois, une énorme flaque d'eau se forme sur la route. La direction pourrait-elle le signaler et faire corriger par les services compétents ?

**Réponse** : la prochaine fois, des photos seront prises pour le signaler à l'EPAPS.

**Dégradations par des activistes** : quelles actions sont prévues ou mises en place par la direction pour éviter les intrusions et les dégradations ?

**Réponse** : TRT a rencontré l'EPAPS pour mettre une clôture pour protéger le site. Une demande officielle devra être faite. Une personne en plus a été recrutée pour assurer la sécurité de jour (La nuit, toujours une seule personne).

**Prime forfait mobilité durable** : il n'est pas trop tard pour faire la demande pour 2024. On peut faire une demande et une attestation sur l'honneur à fournir aux RH de TRT. Montant 200 €.

**Commandes des produits chimiques** : certains collègues doivent attendre parfois jusqu'à 8 mois pour recevoir les produits, ce qui n'est pas acceptable.

**Réponse** : il est prévu de passer à un autre prestataire, VWR, plus rapide.

**Connexion Mobility pour visiteurs Thales** : les collaborateurs de Thales DIS en visite ne peuvent pas se connecter au réseau Mobility, et ils n'ont pas accès au réseau « invité » en tant que salariés THALES.

**Réponse** : Mobility est réservé aux salariés avec GreenBow. Pour DIS, un accès filaire peut être fourni à S3G guest.

**Statut des journées de télétravail dans Outlook** : les journées de télétravail, apparaissent avec le statut « occupé », alors que le statut devrait être « travaille ailleurs ». Ce statut est très gênant pour la bonne planification des réunions.

**Réponse** : le sujet a été remonté mais ce n'est pas techniquement réalisable pour le moment. Le problème a été de nouveau remonté.

**Indemnité pour le télétravail exceptionnel** : quelle est la marche à suivre pour obtenir le remboursement des 2,50€ par jour de télétravail exceptionnel ?

**Réponse** : envoyer un mail à la DRH de TRT chaque fois quand on prend le télétravail exceptionnel. Il est prévu de le prendre en compte prochainement.

**Remboursement de l'abonnement Navigo** : le forfait Navigo n'est plus remboursé depuis la fiche de paie du mois de janvier. Pour quelle raison cela n'a-t-il pas été fait automatiquement ?

**Réponse** : il convient de refaire la demande tous les ans. Il est possible de faire la demande pour avoir un remboursement rétroactif à partir de janvier 2024.

**Pose de jours de télétravail pour des semaines courtes** : le mois de mai 2024 comporte plusieurs jours fériés dont le mercredi 8 mai et le jeudi 9 mai. En outre, un jour de substitution aux jours de fractionnement a été posé le vendredi 10 mai. Est-il possible de positionner les deux jours, lundi et mardi de la même semaine, ou au moins l'un des deux, en jours de télétravail ? Plus généralement, sachant que sur une même année, plusieurs jours fériés peuvent tomber le même jour de semaine (comme le 1<sup>er</sup> mai, le 8 mai), pour ne pas défavoriser certaines équipes par rapport à d'autres, les salariés demandent la possibilité de report des jours de télétravail entre les jours de la même semaine pour les semaines avec des jours fériés.

**Réponse** : il n'est pas possible de faire deux jours de télétravail par semaine cette semaine car un jour sur site est obligatoire. En pratique, on peut prendre un jour mais sous réserve de validation du manager. La direction fera une communication aux managers pour plus de souplesse. Le report n'est pas prévu pour les jours de télétravail fixes.

**Report de jours de télétravail d'une semaine à une autre** : il est fréquent que les salariés soient obligés de renoncer au télétravail et de venir à TRT lors des jours de prise de télétravail autorisés dans leurs équipes. Par conséquent, ils ne peuvent pas prendre des jours de télétravail habituels sur la semaine concernée. Le report des jours de télétravail d'une semaine à une autre est vu d'un mauvais œil par les managers. En pratique, les salariés qui font preuve de souplesse et de réel investissement professionnel se retrouvent confrontés à un manque de souplesse et de reconnaissance de leur investissement par la hiérarchie quand il s'agit de demander un report de jours de télétravail d'une semaine à une autre. Les salariés demandent la possibilité de report des jours de télétravail d'une semaine à une autre (avec une dérogation à la règle de ne pas poser plus de deux jours de télétravail par semaine) quand leurs obligations professionnelles empêchent de prendre les jours de télétravail pendant une semaine en nombre prévu.

**Réponse** : Selon l'accord, les jours flexibles peuvent être placés librement dans le même mois. Pas de réponse pour les règles locales.

**Atelier sur les biais inconscients** : la DRH a proposé un atelier sur les biais inconscients prévu le 21 mars 2024 de 10h à 12h. La participation à cet atelier est-elle considérée comme du temps de travail ? Si c'est le cas, y-a-t-il un EOTP pour l'imputer ? Il serait souhaitable de préciser ces points dans ce type de communications futures.

**Réponse** : cet atelier est une formation. Les salariés peuvent imputer les heures comme formation. L'atelier a été annulé (un seul inscrit).

**Suite aux dégradations** : quelles actions sont mises en œuvres suite à la casse des fenêtres par des activistes ; Quelles sont les recommandations sur l'attitude à avoir face à ça pour la « vie de tous les jours », notamment dans l'espace public. Il s'agit surtout de savoir quel comportement adopter : devons-nous enlever toute référence à Thales de nos habits, sacs ou autres clefs usb quand nous ne sommes pas dans un site Thales ?

**Réponse** : il est recommandé de ne pas montrer son badge à l'extérieur. Ne pas répondre aux sollicitations. La Direction prévoit une communication sur le comportement extérieur.

**Éclairage escalier B1** : il y a un éclairage défectueux dans l'escalier du B1, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étage.

**Réponse** : ce sera signalé à la DSIS. Ne pas hésiter à leur signaler directement.

